

Le CESMAT et le MAROC

C. CAMPIGLIO – Responsable de la formation du CESMAT en Administration Publique des mines (CESAM)

Le Centre d'Etudes Supérieures des Matières Premières (CESMAT) est un organisme public français de formation continue dans le secteur minier sous la tutelle des Ministères chargés de l'Industrie et des Affaires Etrangères.

Fondé en 1975 à la demande des industriels et des pouvoirs publics qui, sous l'effet du choc pétrolier, craignaient pour leurs approvisionnements en matières premières, le CESMAT a eu à l'origine comme mission d'établir des liens privilégiés avec les pays producteurs de matières premières minérales et fournisseurs de l'industrie française. A ce jour, il se définit plutôt comme un outil de coopération original, qui fonctionne depuis trois décennies et est généralement apprécié par les milieux concernés.

Les actions de formation du CESMAT sont localisées dans les Ecoles des Mines et de la Géologie françaises, qui fournissent l'infrastructure pour leur fonctionnement ; les contenus des programmes restant sous sa responsabilité. Le CESMAT compte désormais sept cycles de formation (4 à Paris, 2 à Nancy, et 1 à Alès).

Les thèmes traités couvrent une vaste gamme des problèmes liés aux ressources minérales qui se posent aussi bien aux industriels qu'à l'Etat en tant qu'acteur incontournable de ce type d'activité. En trente années d'activité, le CESMAT a accueilli plus de deux mille stagiaires (environ 2150) provenant de plus de cent pays différents.

Le Maroc a envoyé au CESMAT une centaine de stagiaires et occupe de ce fait la deuxième place en terme de nombre de stagiaires formés. Il s'agit d'une longue période de contacts, le premier stagiaire marocain ayant été présent au CESMAT pratiquement dès la création de cette formation.

Jusqu'à il y a quatre ou cinq ans, les relations CESMAT-MAROC étaient des relations bilatérales dans lesquelles le CESMAT offrait ses formations et le Maroc envoyait des stagiaires à former. Depuis quelques années, il y a eu deux éléments nouveaux dans ce cadre, à savoir du côté du CESMAT le constat que les visites techniques se faisaient de plus en plus difficilement en France en raison de la diminution importante de l'activité minière nationale, et du côté du Maroc l'internationalisation de

son activité minière ayant comme cible tout particulièrement les pays de l'Afrique de l'Ouest. Des échanges de vues entre le CESMAT, la Direction des Mines du Maroc et la FDIM ont essayé d'intégrer cette nouvelle situation dans les relations bilatérales. Il a été ainsi décidé l'organisation au Maroc de séminaires miniers auxquels ont pu participer des cadres originaires des pays où le Maroc a des intérêts industriels et dont le but était de faire connaître à l'étranger le savoir-faire minier du Maroc.

Deux actions de formation identiques ont eu lieu à Rabat il y a deux et trois ans. Ces formations d'une durée de quatre semaines et qui comportaient des présentations en salle ainsi qu'une semaine de visites techniques ont été coassurées par des intervenants français et marocains, et ont connu un bon succès.

Le bilan de ces deux sessions a montré cependant des aspects dont il faut tenir compte si l'on souhaite assurer une certaine pérennité à cette opération :

- La participation aux séminaires n'a pas été réservée aux seuls cadres africains étrangers ; elle était également ouverte aux cadres marocains en formation continue. Ainsi, deux groupes dont les intérêts différaient ont été mélangés. La partie de présentation du Maroc s'est avérée peu utile pour les cadres marocains. De plus pour les cadres marocains, s'agissant de formation continue, il aurait fallu logiquement que les thèmes traités varient d'une session à l'autre en fonction des besoins ; ce qui n'était pas le cas des partenaires d'Afrique de l'Ouest pour lesquels la demande était reconduite chaque année. Il y avait là un premier élément d'incompatibilité avec la structure des deux séminaires précédents.

- Un deuxième problème a concerné le recrutement des cadres étrangers. Dans les deux séminaires, le recrutement a été effectué par le CESMAT. Nous pensons qu'à l'avenir, cette tâche qui est directement liée aux intérêts spécifiques de l'industrie minière marocaine et de la politique de coopération du Maroc, doit revenir au Maroc, car le recrutement en question doit être considéré à notre avis comme un maillon de la politique de promotion minière du pays.

Si l'on arrive à régler ces deux difficultés, le CESMAT réaffirme son grand intérêt et sa disponibilité pour cette « joint venture », et sa claire volonté pour trouver une solution satisfaisante pour les deux parties. Les problèmes rencontrés lors de ces deux sessions en question ne sont en effet pas insurmontables à notre avis, la prise en compte et la solution de ces derniers peut déboucher sur une opération de promotion minière utile pour le Maroc.

Une délocalisation partielle d'un des cycles du CESMAT au Maroc pourrait alors peut-être être une piste à étudier.